

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

LE 7 MAI 2013

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 7^e jour de mai 2013 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Mario Dame, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que plusieurs citoyens.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

À 20H00, Monsieur le maire ouvre la séance et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2013-05-87

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle et **résolu unanimement par les conseillers**

D'accepter l'ordre du jour tel que suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation procès-verbaux - 2 avril 2013- séance régulière.
3. Délégation
4. Suivi sur les procès verbaux
 - ❖ Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Permis
5. Rapport par l'inspecteur municipal, directeur des travaux publics :
 - ✚ Liste des travaux
 - ✚ Garde-fou, avenue Margaret
6. Rapport de l'opérateur eau potable/eau usées :
 - a) Eau Potable :
 - Rapport sur la consommation de l'eau
 - Calibration des compteurs, choix d'entrepreneur
 - b) Eaux usées :
 - Rapport mensuel
 - Rapport – mesure d'accumulation des boues
 - Installation d'un coude 90°/étang no 3
7. Frais professionnel pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.
8. a) Mise en place du comité de la politique familiale municipale (PFM) incluant la démarche municipalités amie des aînées. (MADA)
b) *Autorisation pour engagements de dépenses reliées au PFM et MADA.*
9. Piste cyclable – entre route 202 et chemin William. /Résolution pour bail avec MRC
10. Règlement # 270 sur les tarifs pour le raccordement des propriétés du Canton au réseau d'égouts sanitaires/ assainissement des eaux usées du Village.
11. Correspondance :
12. Questions diverses :
13. Présentation des comptes payables
14. Période de questions
15. Clôture de la séance.

2013-05-88

APPROBATION DU PROCÈS – VERBAL DU 2 avril 2013, séance régulière

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon et **résolu unanimement par les conseillers**

Que le procès-verbal du 2 avril 2013 ainsi que les listes des chèques émis durant le mois de mars 2013 au montant de 61 992.93\$ et pour les salaires au montant de 9 555.73\$ soit acceptée telle que présentée.

RAPPORT SUR L'ANNULATION DU RÈGLEMENT # 269

Diane Lawrence déclare :

Que l'avis public de registre a été transmis, par lettre recommandée, aux trois propriétaires impliqués dans ce projet en date du 5 avril 2013;

Que deux propriétaires sur trois ont signé contre le règlement d'emprunt # 269 décrétant des dépenses en immobilisations, des dépenses de voirie, d'aqueduc et d'égout pour l'avenue Laplante et un emprunt de 157,750\$;

Qu'à 16h, le 22 avril 2013, j'ai déclaré que le règlement d'emprunt # 269 est annulé, faute d'approbation.

Donné ce 22^e jour d'avril 2013

Diane Lawrence,
directrice-générale et secrétaire-trésorière

DÉLÉGATION

Accès au renseignement personnel et demande de documents :

Mme Louise Poupert, propriétaire du lot 29 demande :

- Copie de divers documents de référence au projet, rue Laplante
- D'être informé au moins 30 jours avant tout projet se référant à ce dossier
- Annule la demande pour la coupe de gazon de son terrain par la municipalité.
- Autorise le bureau municipal de transmettre ses renseignements personnels à toute personne qui en fera la demande.

La directrice générale confirme qu'elle donnera suite à ces demandes aussitôt que possible.

Plusieurs autres personnes présentent divers sujets à l'attention des membres du conseil.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Permis de construction pour le mois d'avril 2013

Nombre de permis émis:9...	Permis de lotissement :	1
Valeur des travaux	101 000 \$		Stéphane Gingras

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Yves Gauthier dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'avril 2013.

2013-05-89

Agrandissement de la maison des jeunes

Attendu que suite à la présentation faite par les jeunes de la Maison des jeunes demandant plus d'espaces pour le local de la Maison des Jeunes, une visite des lieux au sous-sol de l'édifice municipal par le Maire et une rencontre avec le responsable du groupe AA. il a été conclu :

- Qu'une partie du local utilisé par le groupe AA, soit environ 16 x 16 pourrait être assigné pour l'agrandissement du local de la Maison des Jeunes.

Attendu qu'une rencontre a été réalisée avec Francesca Barron, coordinatrice de la Maison des Jeunes pour présenter ce projet et elle était d'accord avec ce projet d'agrandissement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman

Et résolu unanimement par les conseillers

Qu'Yves Gauthier est autorisé avec un employé municipal à faire les travaux nécessaires pour agrandir et embellir le local de la Maison des jeunes au sous-sol de l'édifice municipal.

2013-05-90

CONSTRUCTION DE DEUX GARDE-FOUS SUR L'AVENUE MARGARET – COURS D'EAU O'DELL

ATTENDU QU'Yves Gauthier porte à l'attention du conseil que le cours d'eau O'Dell traverse la route sur l'avenue Margaret et qu'il n'y a aucune protection pour les cyclistes ou autres personnes qui y circulent;

ATTENDU QUE Monsieur Gauthier suggère la construction d'un garde-fou de chaque coté du chemin;

ATTENDU QUE les poteaux et le garde-fou a été reçu en don par le Ministère des Transport de notre territoire;

ATTENDU QUE les coûts pour le creusage et l'aménagement des lieux seront environ 1000\$;

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

QU'Yves Gauthier est autorisé à faire les travaux pour ce projet.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

Consommation de l'eau potable : 62473 gallons par jour durant le mois d'avril.

Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable sont remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

2013-05-91

Restriction sur l'usage de l'eau potable

Prenant en considération la saison sec et qu'il serait important de faire des restrictions lorsque nécessaire sur la consommation de l'eau potable;

Il est alors proposé **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'Yves Gauthier, opérateur de l'eau potable est autorisé à transmettre les restrictions lorsque nécessaire.

2013-05-92

CALIBRATION DES COMPTEURS

Attendu que Pascale Giroux, responsable des rapports de l'eau potable, a demandé des prix pour la calibration des compteurs (débitmètres) selon les obligations sur la stratégie d'économie de l'eau potable par le MDDEP;

Attendu que la firme John Meunier et la firme Aquatech ont soumis des prix;

Attendu que le meilleur prix et service serait de la firme John Meunier pour un montant de 899.50\$ + taxes (*incluant déplacement, main d'œuvre, certificats de calibration et frais de substance*);

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

QUE le mandat pour la calibration des compteurs soit accordé à la firme John Meunier pour un montant de 899.50\$ + taxes.

RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

Rapport sur les mesures des boues 2013 dans les étangs aérés

Comparatif à celles effectuées en 2012 :

Il est à noter qu'il est recommandé de prévoir de vidanger l'étang 1 durant l'année 2014 et installer un coude dans le tuyau existant dans l'étang 3.

année	2011		2012		2013	
	mesures sonars	% d'accumulation	mesures sonars	% d'accumulation	mesures sonars	% d'accumulation
bassin 1	727 m ³	15.50%	888 m ³	18.9%	901 m ³	19.2%
bassin 2	133 m ³	2.80 %	Non fait		Non fait	
bassin 3	365 m ³	7.80%	469 m ³	10.0%	484 m ³	10.3%
	1225 m ³	Pour 3 étangs	1357 m ³	Pour 2 étangs	1385 m ³	Pour 2 étangs

2013-05-93

INSTALLATION D'UN COUDE DE 90° DANS L'ÉTANG NO 3 – eaux usées

Prenant en considération les rapports des mesures de boues de l'année 2012 et 2013 qui suggère de rehausser le niveau de sortie en installant un coude de 90° et une section de conduite verticale sur la conduite de sortie existante jusqu'à l'élévation désirée dans l'étang no 3;

Il est alors proposé **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le conseil municipal autorise l'opérateur des eaux usées à faire les études nécessaires pour se renseigner sur les coûts reliés à cette tâche et déposer cette demande à la prochaine séance.

2013-05-94

FRAIS PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRES.

Considérant que des invitations pour soumettre un prix ont été transmis à trois entreprises d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour les conduites d'aqueduc et d'égout; selon le guide d'élaboration d'un plan d'intervention du MAMROT;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le contrat soit accordé à la firme BPR infrastructure au montant de 12 330\$ + taxes.

2013-05-95

RÉSOLUTION POUR LA MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) INCLUANT LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une PFM incluant une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

Considérant que la Municipalité du Village de Hemmingford est en période d'élaboration de sa PFM et de la démarche MADA;

Considérant que le cheminement de la PFM et de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi

Considérant que la mise en place est fondamentale au cheminement de la PFM et de la démarche MADA;

Considérant que la PFM incluant la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que la Municipalité du Village de Hemmingford :

PROCÈDE à la création d'un comité de la PFM et MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF) et des aînés avec l'assistance de l'employé municipal chargé de projet,

Les Comités de la PFM et MADA auront comme mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.
- D'assurer l'élaboration de la PFM :
En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
En recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;

- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
 - En priorisant les éléments du plan d'action;
 - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;

2013-05-96

AUTORISATION POUR ENGAGEMENT DE DÉPENSES ET PAIEMENTS RELIÉE À ÉLABORER LA POLITIQUE FAMILIALE ET SON VOLET MUNICIPALITÉ AMI DES AINÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Hemmingford a entrepris, conjointement avec la Municipalité du Canton de Hemmingford, l'élaboration de la politique familiale et son volet Municipalité amie des aînés (MADA) qui se déroulera jusqu'au printemps 2014 et que ce processus inclut des engagements de dépenses et de paiements, comme l'achat d'une bannière, collations et breuvages lors des rencontres de comités, déplacement de la chargée de projet pour des rencontres à l'extérieur du bureau municipale, diffusion d'information au public et d'autres dépenses à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Hemmingford, comme la Municipalité du Canton, a reçu à cette date, la première moitié des subventions, 4445\$, pour chacune des deux politiques et qu'au dépôt du rapport final aux deux ministères concernés, la Municipalité du Village recevra l'autre moitié des subventions, c'est-à-dire 4445\$ pour chacune des politiques des subventions accordées pour couvrir certains couts reliés à ces deux projets ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dépenses encourues, qui seront communes aux deux municipalités, seront partagées à 50%/ 50%, Village / Canton ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Lussier, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Dale Langille

ET RÉSOLU unanimement par les conseillers

D'AUTORISER par cette résolution les engagements de dépenses et leurs paiements, les fonds provenant de l'enveloppe des subventions Politique Familiale et Municipalité amie des Aînés pour un total de 17,780 \$ pour les deux subventions accordées au Village de Hemmingford, tel que budgété pour l'exercice 2013.

2013-05-97

BAIL avec la MRC des Jardins-de-Napierville - Piste cyclable entre la route 202 et chemin Williams (lot p-1 et 197-1)

Prenant en considération que la municipalité du Village de Hemmingford est propriétaire du lot P-1 et du lot 197-1, ancien chemin de fer;

Prenant en considération que depuis maintes années, le conseil municipal du Village désire conclure une entente avec la MRC des Jardins de Napierville pour l'aménagement d'une piste cyclable, soit une affectation publique de nature récréotouristique;

Prenant en considération que le centre récréatif a aménagé le terrain de Baseball sur une partie de cette emprise, soit sur une partie du lot p-1;

Prenant en considération que la MRC des Jardins-de-Napierville a l'intention de signer avec la municipalité du Village de Hemmingford, un bail pour la gestion et l'aménagement du lot complet # 197-1 avec accès autorisé pour le terrain des bassins afin d'aménager et en partie du lot 1 pour y aménager une piste cyclable dans ce secteur;

Prenant en considération qu'un plan de secteur sera préparé pour bien identifier le secteur faisant partie du bail;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, **Appuyé** par monsieur le conseiller Normand Lussier

Et résolu unanimement par les conseillers

Que monsieur le maire Drew Somerville et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisé à signer, au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, le bail avec la MRC Des Jardins-de-Napierville pour l'établissement d'une piste cyclable.

2013-05-98

Règlement # 270

RÈGLEMENT DÉTERMINANT UN TARIF FIXE POUR LES PROPRIÉTÉS HORS TERRITOIRE QUI ONT EU L'AUTORISATION DE RACCORDER LEUR PROPRIÉTÉ AU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD.

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que plusieurs propriétaires situés dans la municipalité du Canton de Hemmingford, ayant une propriété adjacente aux limites du territoire de la municipalité du Village de Hemmingford, demandent de raccorder leur système sur le réseau d'égout sanitaire et d'assainissement des eaux usées de la municipalité du Village de Hemmingford;

Considérant que depuis 1993, les propriétaires du Village de Hemmingford ont payés le capital et les intérêts pour les infrastructures implantés pour l'assainissement des eaux usées;

Considérant que si le territoire devient plus grand, des infrastructures supplémentaires seront nécessaires afin de bien gérer l'assainissement des eaux usées;

Considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné le 2 avril 2013 par monsieur le conseiller Michael Houle;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Houle, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

QUE le Conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement 270 tel que présenté.

CORRESPONDANCES

2013-05-99

Mobilisation du milieu municipal – Pour le projet de la loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013

ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

ATTENDU QUE plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

ATTENDU QUE l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

ATTENDU QU'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

ATTENDU QUE le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par : monsieur le conseiller Dale Langille

appuyé par : madame la conseillère Lucie Bourdon

et résolu à l'unanimité par les conseillers

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

DE CONFIRMER dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

2013-05-100

VENTE DU LOT VACANT (P-5-58, p5-61, p-5)

Prenant en considération que la municipalité a annulé un projet de rue et que par de même un terrain est devenu vacant, étant composé des parties de lot suivantes : p5-58, p5-61 et p-5;

Prenant en considération la description technique préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 2013, sous le numéro 23740 de ses minutes;

Prenant en considération que Monsieur Sylvain Poissant, propriétaire adjacent de ce lot vacant offre un montant de 30,744\$ pour l'achat de ce terrain;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyée par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Étant donné que ces parcelles de terrain font partie du domaine public, il est résolu de les y retirer afin de procéder à la vente à Monsieur Sylvain Poissant.

Que le conseil accepte l'offre de 30,744\$ de monsieur Sylvain Poissant pour la vente de ce terrain tel que décrit dans la description technique préparée par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre;

Que le maire Drew Somerville et la directrice générale et secrétaire-trésorière Diane Lawrence soient mandatés, au nom de la municipalité, pour signer le contrat de vente et tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes résolutions.

2013-05-101

ORDONNANCE D'enlèvement des nuisances/PROPRIÉTÉ - 520 Goyette

Attendu qu'en date du 13 mars, la municipalité a reçu une ordonnance de la cour municipale de Saint-Rémi, de disposer dans un lieu approprié à cette fin de tous morceaux de ferrailles, ordures, rebuts déchets etc., se trouvant sur la propriété situé au 520 Goyette et dans tout bâtiment y situé et ce dans les 30 jours de l'émission de l'ordonnance qui a été livré en date du 14 mars et non respecté;

Attendu qu'en date du 1 mai 2013, l'inspecteur municipal Stéphane Gingras a visité les lieux et confirme qu'aucuns travaux de nettoyage n'ont été effectués;

Attendu qu'une plainte écrite a été déposée au bureau municipal en date du 16 avril 2013, par un voisin demandant que la municipalité agisse dans ce dossier;

Attendu que les frais de nettoyage pourraient être de l'ordre de 1000\$ à 2000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que Monsieur Stéphane Gingras, inspecteur municipal du Village de Hemmingford soit mandaté pour prendre les actions nécessaires pour ce dossier ainsi que d'engager les personnes ou compagnies requises pour faire les travaux, avec l'assistance de la Sûreté du Québec et du CLSC, si nécessaire;

Que les frais de nettoyage soient facturés au propriétaire du 520 Goyette.

2013-05-102

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec organise le congrès annuel le 12, 13 et 14 juin à Québec;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière ainsi que son assistante Pascale Giroux sont prêtes à assister à cette formation afin d'être à date avec tous les changements ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon **et résolu unanimement par les conseillers**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière Diane Lawrence ainsi que son adjointe Pascale Giroux à assister à ce congrès;

QUE la municipalité est responsable des frais d'inscription (\$460.00 + taxes) pour chaque secrétaire, ainsi que les frais de déplacement, de séjour et des repas de ceux-ci pour cette formation.

2013-05-103

PROCLAMATION – LE 29 MAI, « JOUR DE L'ABEILLE À MIEL »

Prenant en considération que l'abeille à Miel constituent la pierre d'angle dans le soutien de notre agriculture alimentaire et de la stabilité de notre environnement;

Prenant en considération la disparition de certaines abeilles pour maintes causes environnementales ou autres;

Prenant en considération qu'il faut reconnaître la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle **et résolu unanimement par les conseillers**

Que le conseil municipal proclame le 29 mai comme « *JOUR DE L'ABEILLE À MIEL* »;

Que copie de cette résolution soit transmise à Stéphane Billette, Député provincial et au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation demandant leur appui dans ce dossier.

2013-05-104

CYCLOSPORTIVE – AUTORISATION DE PASSAGE SAMEDI LE 14 SEPTEMBRE 2013

Monsieur Serge Arseneault, présidente de Gestion Cyclo Sportive Québec avise la municipalité que dans le cadre de la cyclo sportive La Montréalaise qui se déroulera le samedi 14 septembre prochain et que dans ce trajet, les cyclistes traverseront notre village; **Prenant en considération que** monsieur Jacques Bouvier du CLD Jardins-de-Napierville collabore avec cet équipe pour leur offrir diverses visites locales et qu'il serait important de profiter de cette opportunité incroyable et de cette visibilité du Circuit du Paysan;

IL est alors proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Michael Houle

Il est résolu unanimement par les conseillers :

Que le conseil municipal autorise officiellement les cyclistes dans le cadre de la cyclo sportive *La Montréalaise* à circuler sur le territoire du Village pour l'événement qui aura lieu le 14 septembre 2013.

2013-05-105

Paniers de Noël et d'urgence Hemmingford – fonds pour projet spécial pour les personnes âgées vivant seul

Attendu la demande reçue d'un appui financier pour défrayer une partie des couts reliés à un projet destiné à réduire le sentiment d'isolement de certains membres vulnérables de la communauté de Hemmingford;

Attendu que Panier de Noel et d'urgence Hemmingford, un organisme sans but lucratif, œuvre depuis maintes années dans la communauté de Hemmingford pour aider les personnes et familles en besoin;

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Qu'un montant de 150\$ soit accordé au groupe Paniers de Noël et d'Urgence Hemmingford pour ce projet chaleureux.

QUESTIONS DIVERSES

2013-05-106

CRÉATION DE SERVITUDES POUR LES TUYAUX SANITAIRES EXISTANTS QUI TRAVERSENT TROIS PROPRIÉTÉS.

Attendu qu'il a été porté à notre attention qu'il existe un tuyau sanitaire provenant de la rue Barr traversent les lots p-6-35, 7-3 et 7-4 depuis maintes années et ceci sans servitude;

Attendu qu'il y a aussi un trou d'homme existant dans ce secteur;

Attendu qu'un prix a été demandé à Éric Denicourt, arpenteur pour la préparation d'un plan arpenté et description technique pour la création d'une servitude pour ces trois lots;

Attendu que les prix soumis sont tels que suivent :

- Arpentage et description technique = 700\$ + taxes

Afin de rectifier cette situation, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que la municipalité engage Éric Denicourt, arpenteur au tarif ci-haut mentionné pour corriger cette irrégularité.

2013-05-107

CREATION D'UN CONTRAT DE SERVITUDES POUR LES TUYAUX SANITAIRES EXISTANTS QUI TRAVERSENT TROIS PROPRIÉTÉS.

Attendu qu'il a été porté à notre attention que le tuyau sanitaire provenant de la rue Barr traversent les lot p-6-35, 7-3 et 7-4 depuis maintes années et ceci sans servitude;

Attendu qu'un prix a été demandé à madame la notaire Hélène Lareau pour la préparation d'un seul et même acte avec enregistrement de trois propriétés;

Attendu que les prix soumis sont tels que suivent :

- préparation d'un seul acte avec enregistrement de 3 propriétés; 1200\$ + taxes
+ recherches et publication : 150\$ sans taxes

Afin de rectifier cette situation, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que la municipalité engage Hélène Lareau, notaire aux tarifs ci-haut mentionnés pour corriger cette irrégularité.

2013-05-108

LOCATION D'UNE TOILETTE PUBLIQUE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL, LE CENTRE RÉCRÉATIF & LA PETITE CASERNE

Prenant en considération que la belle température arrive et les cyclistes seront sur notre territoire d'ici peu;

Prenant en considération qu'il est important d'avoir une toilette publique pour ces touristes;

Prenant en considération que le prix de location est de 150\$ par mois pour la toilette avec lavabo, au même prix que l'an dernier;

Prenant en considération que Susan Heller, Gaétan Fortin et Élizabeth Thomson organise à partir mois du 11 mai jusqu'à la fin août, plusieurs activités de fin de semaine et demande d'avoir une toilette pour handicapé au prix de 185\$ par mois;

Prenant en considération que plusieurs familles visitent le parc du centre récréatif, la fin de semaine et demande d'avoir accès à de l'eau ainsi qu'à la toilette;

Prenant en considération que Come Giroux, responsable de l'entretien du parc, a fait l'achat d'un abreuvoir au un prix de 30\$ et il l'a installé sur le côté sud de l'édifice;

IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman et **résolu unanimement par les conseillers**

QUE Pascale Giroux soit autorisé à commander :

- une toilette publique avec lavabo, pour être installer dans le stationnement municipal, débutant le mois de mai jusqu'à la fin d'octobre ou selon la température.
- Une toilette publique pour handicapé (non disponible avec lavabo), pour être installer à la petite caserne au 574B Champlain débutant le 5 de mai jusqu'au 5 septembre.
- Une toilette publique pour installer au centre récréatif pour un terme indéterminé;

2013-05-109

TARIF pour le Camp de jour 2013

ATTENDU QUE la municipalité est intéressé à offrir encore cette année, le service de camp de jour;

ATTENDU QUE le bureau municipal sera, dorénavant, responsable de la réception des paiements et des cédules de présence pour la saison;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de déterminer les tarifs pour le camp de jour 2013;

ATTENDU QU'IL serait intéressant de demander un tarif à la semaine;

IL EST ALORS proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon et **résolu unanimement par les conseillers**

QUE les tarifs seront tels que suivent :

- à la semaine: 50\$ par semaine /résident 60\$ par semaine/non résident
- Par jour : 12\$/résident 14\$/non résident

2013-05-110

Remboursements au fonds de roulement

ATTENDU QUE lors de l'achat de bacs de recyclage et du tracteur, des fonds ont été empruntés du fond de roulement;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2013, il avait été déterminé de rembourser ces prêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par madame la conseillère Lucie Bourdon et **résolu unanimement par les conseillers**

QUE les montants suivants soient remboursés au compte du fonds de roulement :

- ❖ 3 250\$ pour l'achat des bacs de recyclage.
- ❖ 5 000\$ pour l'achat du tracteur.

2013-05-111

PETITE CASERNE – DÉPENSES DE MATÉRIAUX

Madame Susan Heller et Monsieur Gaétan Fortin projettent plusieurs activités d'exposition artisanal durant l'été 2013 sur les lieux de la petite caserne;

Considérant que pour embellir les lieux, il serait important d'y installer une section avec dalle de béton ainsi qu'un gazebo pour la protection des intempéries lors des activités;

Considérant que les couts de ces matériaux seraient d'environ 475\$;

Il est alors proposé par madame la conseillère Lucie Bourdon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Dame et **résolu unanimement**

Qu'Yves Gauthier est autorisé à faire les achats nécessaires pour sécuriser les lieux lors de leurs activités.

Que Gaétan Fortin est aussi autorisé à faire l'achat d'un gazebo et accessoires pour ce projet d'environ 175\$.

2013-05-112

Facture d'équipements pour la clinique de prélèvement

La CSSS Jardins-Roussillon ont transmis une facture au montant de 1 833.36\$ pour le fauteuil Multi position, chariot à roulettes et le distributeur de billets pour la clinique de prélèvement établi au Centre récréatif de Hemmingford;

Prenant en considération que la municipalité ayant payé ces équipements seront maintenant propriétaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Howard Silverman et **résolu unanimement par les conseillers**

Que le montant de 1 833.36\$ soit payé au CSSS Jardins-Roussillon (Hôpital Anna Laberge) pour ces équipements.

Qu'une facture soit soumise au Canton de Hemmingford pour 70% (*quote-part selon la population*) de ces couts.

2013-05-113

REPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE - DÉPANNEUR AU 501 FRONTIÈRE

Considérant que Monsieur Stéphane Gingras, inspecteur municipal explique que :

- Il s'agit d'une enseigne visant à indiquer la localisation du dépanneur.
- Le type d'enseigne proposé est compatible avec les lieux, sera installé sur l'édifice.
- Les couleurs, le texte et le lettrage proposés créent un message clair et un environnement visuel harmonieux.
- L'affichage proposé s'insère bien dans le voisinage
- La dimension respecte les normes

Considérant que Le comité du CCU propose d'accepter cette enseigne avec les conditions suivantes :

- ✓ La localisation doit être sur la façade de l'édifice
- ✓ Le texte devrait être en français et en anglais
- ✓ Aucune enseigne illuminé par l'intérieur.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Dame **et résolu unanimement par les conseillers** Que la demande d'installation d'une nouvelle enseigne, au dépanneur situé au 501 Frontière soit acceptée avec les conditions ci-haut mentionnées.

2013-05-114

Rénovation et agrandissement de la maison des jeunes au sous-sol :

Prenant en considération qu'Yves Gauthier, directeur des travaux publics fait rapport sur les dépenses prévues pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la Maison des Jeunes au sous-sol :

- 1) **Travaux de rénovation** : démolir un mur, construire un nouveau mur, déplacer des prises électriques, installer des armoires de cuisine (*parti supérieur seulement*), peintures des locaux. (prix approximatif de 1500\$ pour les matériaux seulement - partagé avec le Canton). Les travaux seront accomplis par les employés municipaux du village à même les heures régulières de travail.
- 2) **Pour le plancher** : Yves suggère de faire tous les planchers (Maison des Jeunes, chambre de fournaise, passage et toilette : avec pose de 2 couches d'époxy à base d'eau / prix est de 4716.25 + taxes; (*sans la chambre de fournaise prix de 3885.75\$ + taxes*)

Prenant en considération que ce projet n'était pas prévu dans les prévisions budgétaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Normand Lussier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Dame **et résolu majoritairement par les conseillers**

Que la dépense totale d'environ 7 000\$ soit autorisée;

Que le plancher de la chambre de fournaise soit exclu de ce projet;

Qu'un montant de 5000\$ soit approprié du surplus accumulé non réservé pour couvrir les frais pour le plancher et autres;

Que la municipalité du Canton de Hemmingford soit facturée pour les matériaux de rénovation, soit les murs, les modifications électriques, armoires et autres (*excluant le plancher*) à 70% selon la population.

Monsieur le conseiller Michael Houle vote contre

Rénovation du plancher du gymnase du Centre Récréatif

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

2013-05-115

Achat de tracteur- remis à neuf pour le Centre Récréatif

Attendu qu'il avait été conclu l'an dernier que le tracteur à gazon utilisé pour la coupe de gazon continuuel du centre récréatif n'était pas adéquat pour ce travail d'envergure;

Attendu qu'Yves Gauthier, présente une option de faire l'achat d'un tracteur commercial Gravely zéro Turn, remis à neuf au prix de 5000 \$;

Attendu que cette dépense avait été prévue au budget 2013;

Il est alors proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

D'approuver l'achat de ce tracteur remis à neuf pour le Centre récréatif au montant de 5000\$.

2013-05-116

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

Attendu que les membres du conseil ont en main une liste des comptes à payer prévus pour le mois de mai 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Dame, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu à l'unanimité par les conseillers :**

D'accepter de payer les comptes selon la liste remise aux membres du conseil

- pour un total dépenses d'environ: 49 717.90\$
- pour un total de rémunérations des employés d'environ: 9 500.00\$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Périodes de questions :

À 21h30, Monsieur le Maire ouvre la période de questions et invite les citoyens à poser des questions. À 21h44, la période est fermée.

2013-05-117

SÉANCE CLORE

À 21h45, Monsieur le conseiller Michael Houle propose et Monsieur le conseiller Dale Langille appuie que la séance soit clore.

ADOPTÉ.

Drew Somerville
Maire

Diane Lawrence, *g.m.a.*
Directrice générale et secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

LE 7 MAI 2013

Séance régulière du conseil de la Municipalité du Village de Hemmingford tenue le 7^e jour de mai 2013 dans la salle du conseil à l'édifice municipal au 505 Frontière à 20h00, et à laquelle est présent son honneur le Maire Drew Somerville et les conseillers suivants: Normand Lussier, Mario Dame, Dale Langille, Michael Houle, Howard Silverman et Lucie Bourdon sous la présidence du Maire. Mme Diane Lawrence, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente ainsi que plusieurs citoyens.

Résolution # 2013-05-101

ORDONNANCE D'enlèvement des nuisances/PROPRIÉTÉ - 520 Goyette

Attendu qu'en date du 13 mars, la municipalité a reçu une ordonnance de la cour municipale de Saint-Rémi, de disposer dans un lieu approprié à cette fin de tous morceaux de ferrailles, ordures, rebuts déchets etc., se trouvant sur la propriété situé au 520 Goyette et dans tout bâtiment y situé et ce dans les 30 jours de l'émission de l'ordonnance qui a été livré en date du 14 mars et non respecté;

Attendu qu'en date du 1 mai 2013, l'inspecteur municipal Stéphane Gingras a visité les lieux et confirme qu'aucuns travaux de nettoyage n'ont été effectués;

Attendu qu'une plainte écrite a été déposée au bureau municipal en date du 16 avril 2013, par un voisin demandant que la municipalité agisse dans ce dossier;

Attendu que les frais de nettoyage pourraient être de l'ordre de 1000\$ à 2000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Dale Langille, appuyé par monsieur le conseiller Normand Lussier **et résolu unanimement par les conseillers**

Que Monsieur Stéphane Gingras, inspecteur municipal du Village de Hemmingford soit mandaté pour prendre les actions nécessaires pour ce dossier ainsi que d'engager les personnes ou compagnies requises pour faire les travaux, avec l'assistance de la Sûreté du Québec et du CLSC, si nécessaire;

Que les frais de nettoyage soient facturés au propriétaire du 520 Goyette.

*Copie certifiée et conforme
à nos écritures.*

*Diane Lawrence
Directrice générale et secrétaire-trésorière*